

**DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS
ET CONCOURANT AUX SOINS
DANS LES ECOLES DE SAINT-PIERRE**

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de CORONAVIRUS, les personnels soignants n'ayant pas de mode de garde de leurs enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Saint-Pierre peuvent bénéficier du dispositif d'accueil mis en place par la Commune.

Les directeurs et les enseignants accueilleront ces enfants lundi 23 mars 2020 de 7h50 à 16H dans les écoles suivantes:

- Aimé Césaire : 24, rue des Oliviers 97432 Ravine des Cabris Tel : 0262422531
- Evariste de Parny : N°35 CD29 97410 Saint-Pierre Tel : 0262 310079
- Albert Camus : 4 Rue Croix Jubile 97410 Saint-Pierre Tel : 0262 251813

Ce dispositif sera complété par la présence d'agents municipaux.

Les parents concernés sont invités à inscrire leurs enfants le plus rapidement possible sur le site internet du Rectorat :

(www.ac-reunion.fr) en cliquant sur le lien

(<https://analyses-ssa.ac-reunion.fr/PJE/ParentssanteIQ2/report.htm>) situé dans l'encadré rose.

Cet accueil étant exceptionnel en raison du confinement ordonné par le gouvernement, la restauration et le transport scolaire ne pourront être assurés.

Il est demandé aux parents de fournir un panier repas froid pour la pause méridienne.

Conformément à l'arrêté du 15 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Coronavirus et à l'allocution du Président de la République imposant ainsi des mesures de confinement, l'accueil des autres élèves est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Michel FONTAINE